



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Manque d'AESH à La Réunion

Question écrite n° 9723

Texte de la question

M. Perceval Gaillard attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le manque d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) à La Réunion. L'académie de La Réunion compte environ 3 000 AESH. Les AESH ont une mission essentielle dans leur mission d'aide aux élèves en situation de handicap. Sous l'autorité de l'enseignant, ils ont vocation à favoriser l'autonomie des élèves. Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une école pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, de la maternelle au lycée, une scolarité adaptée à ses besoins. Selon le collectif de parents d'enfants en situation de handicap, « Les Enfants invisibles 974 », une trentaine de familles se retrouvent privées du soutien d'AESH, pourtant validé par leurs notifications de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Ces documents, qui ouvrent droit à l'attribution d'un AESH, n'auraient pas été respectés par les services de l'éducation nationale. Jusqu'à présent, le rectorat de l'académie de La Réunion n'a formulé aucune réponse, malgré les nombreuses interpellations de ce collectif. Ainsi, M. le député insiste sur l'importance de pallier urgemment l'absence d'AESH à La Réunion car chaque enfant, sans aucune distinction, a le droit à l'éducation. Ce droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. En juillet 2025, le recteur de l'académie de La Réunion a annoncé le recrutement de 80 à 90 AESH supplémentaires. Il souhaite savoir si ce recrutement a bel et bien été observé.

Données clés

Auteur : [M. Perceval Gaillard](#)

Circonscription : Réunion (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9723

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2025](#), page 7926